



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2013

Publication : 26/03/2013

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 19 Mars 2013****DOSSIER N° : 24**

ASSOCIATION UNION SPORTIVE
BOUSCATAISE (USB) TENNIS -
CONVENTION PLURIANNUELLE
DE PARTENARIAT -
AUTORISATION DE SIGNATURE -
OCTROI SUBVENTION 2013

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 19 Mars 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME THIBAudeau, M. PASCAL, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME SOULAT (à MME THIBAudeau), M. FARGEON (à MME COSSECQ), MME TRAORE (à M. JALABERT), MME DESON (à MME DE PONCHEVILLE), M. BARRIER (à M. ASSERAY)

Absent :

Secrétaire : M. BLADOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2013

Accusé certifié exécutoire

**DOSSIER N° 24 : ASSOCIATION UNION SPORTIVE BOUSCATAISE (USB)
TENNIS - CONVENTION PLURIANNUELLE DE
PARTENARIAT - AUTORISATION DE SIGNATURE -
OCTROI SUBVENTION 2013**

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

Lors du Conseil Municipal du 22 décembre 2012, il a été exposé que l'Union Sportive Bouscataise, jusqu'ici constituée en 20 sections sportives avait modifié son organisation conformément aux décisions prises par l'Assemblée Générale réunie en séance extraordinaire du 6 juillet 2012.

Ainsi, dans ce cadre, l'USB TENNIS, comme les autres sections sportives, s'est constituée en association « loi de 1901 » conformément à ses statuts déposés en Préfecture courant été 2012, avec pour mission de promouvoir ses activités compétitives et de loisirs.

A ce titre, et conformément aux engagements existants dans l'ancienne organisation, il y a lieu de signer une nouvelle convention de partenariat définissant les relations entre la ville et l'USB TENNIS. Cette convention prend en compte, outre les objectifs communs ville - association, les actions visant à promouvoir le sport au Bouscat, les obligations respectives des signataires ainsi que les moyens (subvention, équipements...) mis à disposition par la ville.

Concernant l'association USB TENNIS, la prise en charge par cette dernière de l'entretien des courts et des installations de l'ensemble sportif Jean Deycard, justifie un accompagnement financier spécifique.

Ainsi,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,
- VU** la convention du 17 mai 2005 avec l'USB et sa section tennis,
- VU** les statuts de l'USB TENNIS,
- VU** le projet de convention avec l'association USB TENNIS,
- VU** les propositions d'actions 2013 et la demande de financement présentée par l'association USB TENNIS le 25 novembre 2012,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

30 voix POUR

5 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER)

- Article 1** : Approuve les termes de la convention ci-annexée,
- Article 2** : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document utile dans ce dossier,
- Article 3** : Octroie une subvention de fonctionnement à l'association USB TENNIS, au titre de l'exercice 2013, de 41 780 €, se décomposant comme suit :
 - subvention générale de fonctionnement : 2 090 €,
 - subvention dédiée à l'entretien, la maintenance, la surveillance des équipements et l'organisation du tournoi annuel : 39 690 €,
- Article 4** : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 19 Mars 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET